



Règlement Festi Run Carhaix 2024

Article 01- Organisation

La Course du Festi Run dans le cadre du Festival du cross est organisé, le samedi 23 novembre par La Ligue de Bretagne d'Athlétisme (LBA).

Article 02 – Épreuve et parcours

Le parcours comportant 1 boucle de 2230 mètres avec 6 à 10 obstacles et des buttes à faire 2 fois en marchant ou courant. La course n'est pas chronométrée, le but étant d'arriver colorer tout en s'amusant.

Il est interdit de participer avec un animal, de faire l'épreuve sans dossard ou de faire le parcours en vélo, rollers ou trottinette.

La LBA se réserve le droit de modifier le parcours en fonction d'événements imprévus tels que droits de passages non obtenus et conditions climatiques. LBA se réserve également le droit d'annuler ou de stopper la course si les conditions garantissant la sécurité des participants ne sont pas remplies.

Programme :

▪ Samedi 23 :

Retrait des dossard	14h00 au Glenmor
Départ Festi Run	16h00



Article 03 – Inscriptions

Le nombre de participants est limité à 1 000 personnes. Les inscriptions se feront soit en ligne sur le site www.festivalducross.bzh

ou sur place dès 14h00 au Glenmor. Les inscriptions sur place, seront closes et définitives 1h00 avant le départ de l'épreuve.

Pour toute inscription d'un mineur, l'autorisation parentale située en bas de la fiche d'inscription est obligatoire.

Une copie de ces documents sera conservée par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Dans le cas où l'épreuve serait annulée avant tout commencement, la LBA remboursera les frais d'inscription aux participants.

Dans le cas où l'épreuve serait annulée après le départ du fait de conditions ne garantissant plus la sécurité des participants (conditions climatiques, etc...), la LBA ne remboursera pas les frais d'inscription aux participants.

Cependant les frais de transaction payés lors de l'inscription, sur le site internet ne seront en aucun cas remboursés.



Article 04 – Age de participation

La participation à la manifestation est possible à partir de l'âge de 12 ans (au jour de la participation).

Un enfant de moins de 16 ans devra être accompagné de son parent ou représentant légal qui participera au même groupe de départ de l'enfant et qui l'accompagnera tout au long du parcours.

Un adulte peut accompagner au maximum 3 enfants.

Un parent ou un représentant légal doit avoir complété et signé le formulaire de décharge de responsabilité et d'autorisation parentale pour tous les participants de moins de 18 ans.

Un mineur entre 16 et 18 ans peut participer à l'événement sans être accompagné d'un adulte ; il doit impérativement être muni d'une autorisation parentale et d'une décharge signée par son parent ou représentant légal.

Article 05 – Tarif

TARIF UNIQUE PAR COUREUR	15€
--------------------------	-----



Article 06 – Certificat Médical

Aucun certificat médical n'est requis pour cette course non chronométrée. Cela engage le participant à être pleinement conscient et responsable de son état de santé concernant sa participation à la manifestation

Article 07 – Ravitaillement

Une consommation est offerte à chaque participant – à récupérer à la buvette sur présentation du dossard

Article 08 – Tenue et Protection vestimentaire

En plus de l'équipement prévu par l'organisation, le port du masque ou bandana est vivement recommandé pour les personnes plus fragiles au niveau des voies respiratoires (par exemple souffrant d'asthme) pour éviter une inhalation excessive

La course sera en semi nocturne, prévoyez une lampe frontale

Article 09 – KIT FESTI RUN

Pour pouvoir accéder à l'événement, les participants devront obligatoirement passer par le point de retrait des dossards au Glenmor afin de retirer le dossard et le sachet de poudre.



Article 10 – RESPECT

MERCI DE RESPECTER :

- L'environnement accueillant l'événement : ne pas jeter de déchets sur le parcours, dans la nature ou dans la ville. Des sacs poubelles seront à votre disposition.
- Les organisateurs, les bénévoles et les participants

Article 11 – Sécurité/ Dispositif médical

La sécurité routière est assurée par la LBA avec le soutien de la Préfecture de Police et de la Police municipale. L'organisateur, les concurrents, les partenaires et le public doivent se conformer aux arrêtés de la ville de Carhaix et de la Préfecture.

Un dispositif médical sera mis en place sur le site de l'épreuve. Le service médical sera assuré par des médecins et une association de secouristes.

Le service médical mis en place a compétence pour décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Article 12 - Assurances

Assurance Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants Festi Run.



En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Article 13 – Droit à l'image

Par sa participation au Festi Run, chaque concurrent autorise expressément la LBA (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course nature en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour pour une durée de 5 ans. Cette utilisation pourra être réalisée à titre commercial ou afin d'assurer la promotion de l'épreuve.

La LBA s'engage à ne pas utiliser l'image des concurrents d'une manière qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à la vie privée des participants.

Article 14 – Force majeure

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, la LBA se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve et s'engage à rembourser les frais d'inscription de chaque participant.



Article 15 – Acceptation du Règlement

La participation au Festi Run implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Les concurrents (ou représentant légal pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.

La LBA se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation